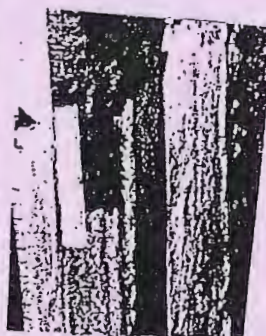
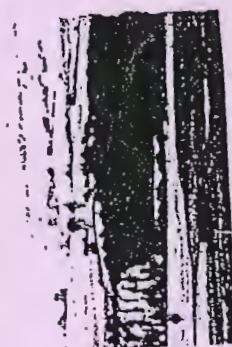
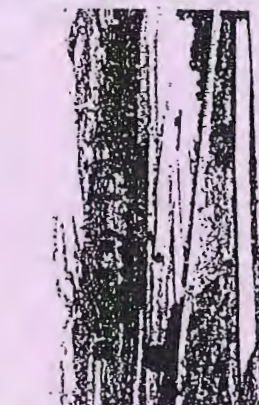


CHUZELLES

INFORMATIONS

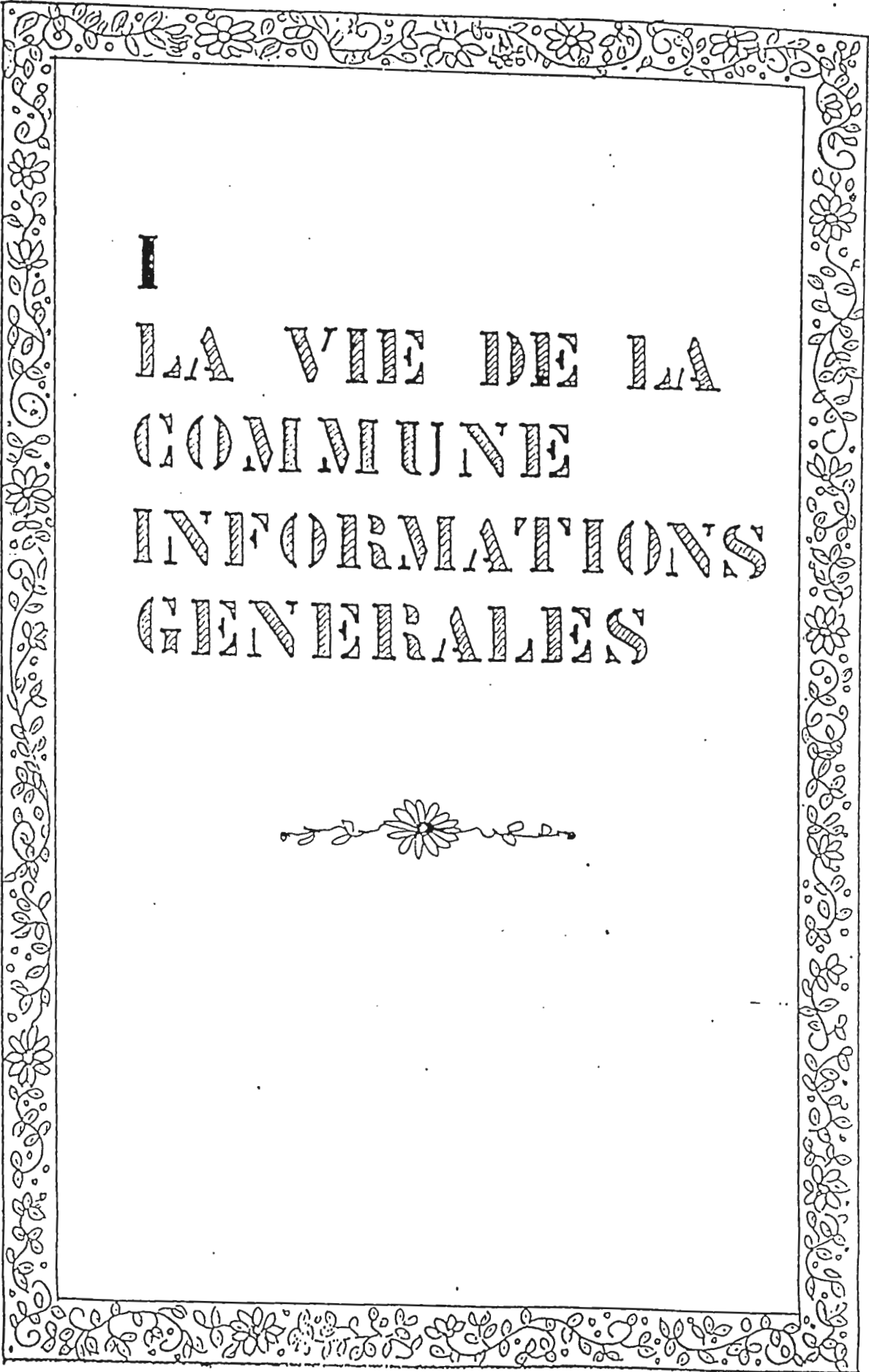
MAIRIE





SOMMAIRE

I	- <u>LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES</u>	Page
	Calendrier des manifestations	1
	Calendrier hebdomadaire d'occupation des salles	3
	Chorale	4
	Centre Aéré	5
	Parents d'Elèves	6
	Sou des Ecoles	7
	La Ligue : collecte de verres	8
	Brèves	9
II	- <u>LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL</u>	
	Réunion du 27 juin 1997	1
	Réunion du 18 juillet 1997	6
	Réunion du 27 août 1997	9
	Réunion du 12 septembre 1997	12
III	- <u>LE TRAVAIL DES COMMISSIONS</u>	
	Piscine	1
	Jeux de la Sévenne	2
	Syndicat des 4 Vallées	3
	Locaux du stade	3
	Bâtiments	4
	Cimetière	4
	Ce qu'il faut savoir	5
	Voirie	6
	Comptes Administratifs 1996	
	. Budget communal	7
	. C.C.A.S.	9
	. Assainissement	10

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GÉNÉRALES



**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE CHUZELLES
OCTOBRE 1997 - DECEMBRE 1998**

ASSOCIATION	TYPE DE MANIFESTATION	DATE	LIEU
Gym Volontaire	Assemblée Générale	07-10-97	Mille CLub
Sou des Ecoles	Assemblée Générale	10-10-97	Mille CLub
Classe en 7	Repas	12-10-97	Mille CLub
Foot		18-10-97	Mille CLub
FNACA	Saucisses au vin blanc	19-10-97	Mille CLub
FNACA	Assemblée Générale	24-10-97	Préfa
Amis de la Grole		25-10-97	Mille CLub
Club des Anciens	Concours de belote	26-10-97	Mille CLub
Associations	Forum	15-11-97	Mille CLub
Chorale	Repas dansant	08-11-97	Mille CLub
Club des Anciens	Vente Exposition	29/30-10-97	Mille CLub
Sou des Ecoles		07-12-97	Mille CLub
Mille Loisirs		12-10-97	Mille CLub
Asso.Familiale	Assemblée Générale	09-01-98	Préfa
Municipalité	Voeux du Maire	10-01-98	Mille CLub
Foot	Boudin	11-01-98	Mille Club
Gym Volontaire		13-01-98	Mille Club
Chuzelles Environnt	Assemblée Générale	14-01-97	Préfa
Amis de la Grole		17-01-98	Mille CLub
St Vincent	Assemblée Générale + repas	18-01-98	MC + Préfa
St Vincent Leveau M		24-01-98	Mille CLub
ACCA	Assemb. Générale + Coinche	01-02-98	Mille Club
Municipalité	Repas anciens	08-02-98	Mille CLub
Amis de la Grole		14-02-98	Mille Club
St Vincent	Belote	22-03-98	Mille Club
Sou des Ecoles		24-02-98	Mille CLub
ACCA	Repas chevreuil	07-03-98	Mille CLub
Club des Anciens	Belote	08-03-98	Mille Club
Sou des Ecoles	Fête	21-03-98	Mille Club
FNACA	Repas	22-03-98	Mille CLub

: Foot Féminine	: Soirée	: 04-04-98	: Mille Club
: Chorale	: Rencontre	: 18-04-98	: Mille Club
: Harmonie	: Concert	: 25-04-98	: Mille Club
: Club des Anciens	: Repas	: 26-04-98	: Mille Club
: ACCA	: Ball-trap	: 16/17-05-98	:
: Conscrits	: Vogue	: 21à24-05-98	: Mille Club
: Foot	:	: 06/07-05-98	: Mille Club
: Aubade	:	: 11à14-06-98	:
: Foot	: Assemblée Générale	: 12-06-98	: Mille Club
: Sou des Ecoles	: Fête	: 13-06-98	: Mille Club
: Ass.Familiale	: Rallye	: 14-06-98	: Mille Club
: Chorale	: Concert	: 19-06-98	: Mille Club
: Classe en 8	: Fête	: 20-06-98	: Mille Club
: Amis de la Grole	: Assemblée Générale	: 21-06-98	: Mille Club
: Chorale	: Répétition	: 25-06-98	: Mille Club
: ABC Boules	: Repas	: 27-06-98	: Mille Club
: St Vincent (2)	:	: 28-06-98	: Mille Club
: Astro-Actes	: Assemblée Générale	: 25-09-98	: Mille Club
: Gym Volontaire	: Assemblée Générale	: 06-10-98	: Mille Club
: Sou des Ecoles	: Assemblée Générale	: 09-10-98	: Mille Club
: Foot	: Soirée	: 17-10-98	: Mille Club
: FNACA	: Saucisses Vin Blanc	: 18-10-98	: Mille Club
: ABC Boules	: Boudin	: 14/15-11-98	: Mille Club
: Club des Anciens	: Vente Exposition	: 28/29-11-98	: Mille Club
: Sou des Ecoles	: Fête	: 06-12-98	: Mille Club

CALENDRIER HEBDOMADAIRE Septembre 1997 - Septembre 1998
 sous réserve de rectificatif éventuel

	GRANDE SALLE	PREFABRIQUE
	NETTOYAGE	
L		
J		
N		
O		
		:20h00 - 21h30 Yogga (ML)
	:08h45 - 11h00 Gym Volontaire	
M		
A		
R		
D		
I	:17h00 - 19H00 Modern'Jazz Enf. (ML) :19h30 - 20h45 Gym Volontaire	:18h00 - 20h00 Théâtre enf.(ML) :20h30 Parents d'Elèves :2è mardi de chaque mois
M		
E		
R	Centre Aéré	
C		
R		
E	:13h30 - 18h00 Centre Aéré	
D		
I	:18h30 - 21h30 Modern'Jazz/Arts Plast (ML)	:20h30 Chuzelles Environnement :3è mercredi de chaque mois
J		
E		
J		
O		:13h30 - 16h30 Patchwork
I		:18h00 - 19h30 Théâtre Ados (ML)
	:19h00 - 20h00 Gym Volontaire	:19h30 - 22h00 Chorale
	:20h30 - 21h30 Chorale	
V		
E		
N		
D		
R		
E	NETTOYAGE	:13h30 - 16h30 Patchwork
D		
I	:19h00 LOCATION	
S	LOCATION	
A		
M		
E		
D		
I	LOCATION	

COLE DE MUSIQUE A LA CURE : Mardi, Jeudi, Vendredi 16h30 - 20h30

CHORALE LA CLE DES CHANTS

Les répétitions ont repris le 11 Septembre et ont lieu tous les Jeudis soirs de 20h30 à 22h00, salle du préfabriqué à Chuzelles.

La saison écoulée a été riche en manifestations diverses :

- Concerts à l'extérieur :

- . Auberives sur Varèze,
- . Saint Priest,
- . Septème,
- . Communay ...

- Au village :

- . Fête du Patrimoine,
- . Rencontre de chorales avec Chaponnay, Saint Quentin Fallavier, Septème, Reventin, Seyssuel, journée qui s'est terminée par le verre de l'amitié et un sympathique repas,
- . Participation à la journée du Club des Anciens,
- . Commémoration du 8 Mai 1945,

- Nombreux voyages :

- . Notamment à Toulouse et en Ardèche.

Plusieurs choristes ont participé volontairement aux chœurs organisés par l' Association Musicale Populaire (dont le siège est situé au Conservatoire de Givors), dans une oeuvre de Pablo Néruda et de Mikis Théodorakis "Le Canto General", donnée en concert à Givors et Vaulx en Velin. Ces représentations ont rassemblé sur scène environ 180 choristes accompagnés d'une vingtaine de musiciens.

De nombreuses manifestations sont prévues pour la saison 1997/1998 :

- Repas dansant le 8 Novembre,
- Participation à la journée du Club des Anciens,
- Téléthon les 5 et 6 Décembre,
- Préparation du 20ème anniversaire de la chorale qui sera fêté dignement,

Si vous aimez chanter, et si nos activités vous intéressent, nous serions heureux de vous accueillir. Venez nous rejoindre chaque Jeudi de 20h30 à 22h00 au Préfabriqué ou prenez contact avec le Président René CARRET au 04.74.57.92.18

ACTIVITES ENFANTS ET ADOS

THEATRE

Nicolas CRESPIN

CHUZELLES

Salle du Préfabriqué

Mardi 6/10ans - 18h/19h

Mardi 11/14 ans - 19h/20h

Jeudi Ados - 18h/19h30

Possibilité d'ouverture d'un cours à VILLETTE
DE VIENNE et LUZINAY

Maximum 10 enfants par groupe

ART PLASTIQUE

Christine GANE

DESSIN - PEINTURE - ARGILE - CROQUIS
DESSIN PUIS

CHUZELLES

Salle du Mille Club

Mercredi 6/10 ans - 16h/17h30

Mercredi 12/16 ans - 18h/19h30

EXPRESSION PAR LA DANSE

Louba MIGAULT

MODERN'JAZZ

CHUZELLES

Salle du Mille Club

Mardi 6/8 ans - 17h/18h

Mardi 9/12 ans - 18h/19h

Mercredi 13/16 ans - 18h30/19h30

Mercredi Adultes - 20h/21h30

YOGA

Annie PAIN

CHUZELLES

Salle du Préfabriqué

Lundi Adultes - 20h/21h30

DEBUT DE CES ACTIVITES.....

Modern' Jazz le 7 octobre

Théâtre Chuzelles le 7 octobre

Théâtre Luzinay le 8 octobre

Théâtre Ados le 9 octobre

Art plastique le 8 octobre

Yoga le 13 octobre

CENTRE DE LOISIRS ET CAMPS

CENTRE DE LOISIRS

De 4 à 16 ans

Tous les mercredis en journée et demi-journée
de 7h30 à 18h (apporter le repas)

Toutes les vacances scolaires (Repas et goûter
fournis)

STAGES ET CAMPS - Vacances d'été

Inscriptions obligatoires avant les cours

Cotisation annuelle et obligatoire (septembre
à août) : 50 F

Règlement des activités à l'année. Facilités
de paiement sous réserve.

Début des activités le mardi 7 octobre 1997

CENTRE DES 1000 LOISIRS

CHUZELLES - Mille Club

Tél. 04.74.57.41.74

Le secrétariat est ouvert le :

- Mardi 14h/19h
- Mercredi 14h/18h
- Jeudi 14h/19h

Association Loi 1901 Habilitée Ministère
de la Jeunesse et des Sports

DU NOUVEAU A CHUZELLES

DEPUIS LA RENTREE DES CLASSES UNE GARDERIE A OUVERT SES PORTES, ELLE CONCERNE TOUS LES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE.

MME VERDIER EN A ETE NOMMEE RESPONSABLE.

LES HORAIRES ET TARIFS SONT LES SUIVANTS:

LE MATIN - 5F DE 7H50 A 8H20
LE SOIR - 8F DE 16H25 A 17H30
- 3F DE 17H30 A 18H00

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER OU A NOUS REJOINDRE LORS DE NOS REUNIONS QUI ONT LIEU LE 2^{ème} MARDI DE CHAQUE MOIS.
(salle du préfabriqué - Mille club).

L'Association de Parents d'Elèves

SOU DES ECOLES DE CHUZELLES

LE VENDREDI 10 OCTOBRE 1997 à 20h30 au MILLE CLUB DE CHUZELLES aura lieu l'assemblée générale du SOU DES ECOLES.

RAPPEL:

Le sou des écoles est une association régie sous la loi 1901 dont l'objet est de contribuer aux financements d'activités éducatives et de détente en complément des activités scolaires des écoles primaires et maternelles.

L'association est composée de parents bénévoles élus pour l'année scolaire, l'élection se fait lors de l'assemblée générale.

Le bilan de l'année 1996/1997 vous sera présenté, il est très positif. Les diverses manifestations organisées avec le concours des enseignants ont permis de financer les voyages scolaires de tous les élèves de la maternelle et du primaire (CAPTIVA, Musée Guimet, Musée de l'homme, Moyens de transport, Musée des automates, Parc de la tête d'or).

Une petite inquiétude reste à souligner et malgré la célèbre phrase "On ne change pas une équipe qui gagne" Il serait bienvenue que de nouveaux parents se joignent à notre équipe pour ainsi assurer la relève.

Au fil des années, nos enfants grandissent et quittent le groupe scolaire de chuzelles éliminant progressivement les membres du SOU DES ECOLES.

Chacun peut apporter sa contribution même temporairement, c'est pour le bien de tous les enfants.

N'hésitez plus, venez nous rejoindre. Nous sommes demandeur de volontaires et d'idées nouvelles pour les manifestations à venir.

Nous comptons sur votre participation.

**ASSEMBLEE GENERALE DU SOU DES
ECOLES**

LE 10 OCTOBRE 1997

A 20H30 AU MILLE CLUB

Tous les parents seront les bienvenus

REÇU le

29 AOUT 1997

OPERATION

BOUT' DE VERRE DANS

NOTRE REGION

Monsieur le MAIRE
Joseph PLANTIER
MAIRIE

38200 CHUZELLES

Grenoble, le 27 Aout 1997

Monsieur le Maire,

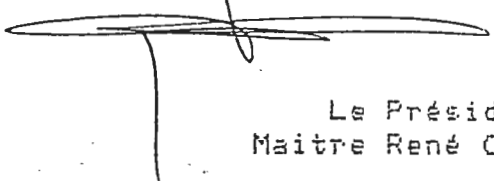
Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons reçu le produit de la collecte du VERRE dans votre commune. Il s'élève à 248,00 Frs pour le 1er semestre 1997, somme qui sera affectée à la réalisation de nos objectifs :

- L'Aide à la Recherche, l'Aide à l'Amélioration des conditions de diagnostic, de dépistage et de Traitement.
- L'Aide aux malades et à leur famille.
- L'Information et la Prévention.

Comme vous le savez, la collecte du verre est née en France de la collaboration d'un Responsable de la LIGUE et d'un VERRIER. Dans le département de l'Isère plus de 120 communes ont adhéré à cette opération proposée il y a plus de 10 ans par le Comité de l'Isère.

Pour motiver le PUBLIC, il serait souhaitable que soit insérée dans les colonnes du BULLETIN MUNICIPAL une information et les Résultats, les buts et le bénéficiaire de cette collecte : LA LUTTE CONTRE LE CANCER.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Le Président
Maitre René CUPILLAT

SAMEDI 15 NOVEMBRE 1997

- FORUM DES ASSOCIATIONS
Mille Club de 10H00 à 17H00

- JOURNEE DU PATRIMOINE
Mille Club ou Préfa
Exposition :
les cartes postales de Chuzelles
(1900-1960)

Le puzzle de couverture de ce bulletin sera à découvrir.

Ordures ménagères

ramassage dans la nuit de mercredi à jeudi

Abribus

L'abribus du Belvédère a été peint.
Il est disponible pour les enfants.

TRANSPORTS

Des dépliants relatifs aux horaires de transports (Bus et SNCF) sont à la disposition du public en Mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
MAIRIE DE CHUZELLES

- Mardi 8h30 - 11h30
- Mercredi 10h00 - 11h30
- Jeudi 8h30 - 11h30
- Vendredi 16h00 - 19h00

CLASSES EN 7 DE CHUZELLES

Vin d'honneur offert aux Chuzellois :

Dimanche 12 octobre à 10h30, place de la
Mairie de Chuzelles :

- *Rendez-vous des conscrits*
- *Aubade par l'harmonie de Chuzelles-
Seyssuel (sous réserves !)*
- *Défilé jusqu'au Mille-Club où sera offert un
vin d'honneur à tous les chuzellois.*

CLASSE EN 8 DE CHUZELLES

Vous êtes né(e)s en 1908-1918.....1958-
1968.....1988

Afin de faire connaissance, pour préparer "les
festivités" de l'année 1998, nous vous
proposons de nous réunir :

le 28 novembre 1997 à 20H30 au Mille Club

Merci d'en parler à vos parents, amis, qui ont
quitté Chuzelles et qui souhaiteraient renouer
des contacts amicaux.

Pour tout renseignements,
Tél. : 04-74-57-05-62

PAROISSE


Le père Blaise OKAVU a pris ses fonctions.

Permanences à Chuzelles :
mercredi et jeudi après-midi

Tél. : 04-74-57-91-27

En dehors des permanences, cure de Chasse-
sur-Rhône,

Tél. : 04-78-73-06-04

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt sept juin , le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ.
MMES CARRET, PRAS R., RAULIN M, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : Mme GARDAIS donne procuration à M. PLANTIER
Mr NAVARRO donne procuration à M. ALLARD

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

SYSTEME PUR :

Monsieur PLANTIER présente aux membres du Conseil, les différentes étapes de son voyage en ITALIE dans le cadre de visite de différentes stations d'épuration et de l'étude de valorisation des boues.

Première visite à l'usine VOMM près de Milan qui fabrique le matériel pour sécher les boues. Ces sècheurs appelés "Turbo" sont en inox. Le poids de la boue est diminué de 80%.

Deuxième visite à BASSANO DEL GRAPPA. Il s'agit d'une station d'épuration où les boues sont séchées. Elle traite 1000 kg d'eau à l'heure.

SIVU : Rapporteur M.T.CARRET

SIVU Sécurité routière :

- Campagne de sensibilisation sur la sécurité routière : Cette campagne va être lancée en octobre prochain dans les écoles, dans tous milieux scolaires à l'aide de vidéo, de dépliants.

- Signalétique TOTEM :

Un nouveau système de signalétique au moyen de TOTEMS de différents motifs est mis en place. Cette signalétique serait placée par les communes désireuses à proximité des lieux publics : école, mairie, salle des fêtes ... etc. Le coût est d'environ 5000 F par TOTEM. Cela représente un investissement considérable pour une commune de petite importance.

La possibilité d'une signalétique aussi efficace et moins coûteuse serait à étudier.

Après discussion, les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur le projet :

17 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

- Travaux de sécurité sur certains lieux sensibles :

La commune n'a pas encore reçu l'étude relative à ces travaux.

SIVU TOURISME

- Sentiers :

Il serait nécessaire de réaliser une signalétique directionnelle devant s'intégrer dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cette signalétique s'impose pour des raisons financières d'octroi de subventions.

Elle permettrait d'homogénéiser le réseau promenade et une meilleure orientation pour les randonneurs.

La signalisation serait différente de celle des sentiers du Pays Viennois.

Cette éventualité entraînerait la mise en place d'un balisage supplémentaire ainsi que son entretien qui seraient effectués par les employés communaux durant les mois d'été. Le coût pour chaque commune, concernée ou non, est de 1500 F.

Ce projet a une incidence sur la mise en place du topoguide dont la publication est repoussée à l'automne.

Les membres du Conseil Municipal décident de poursuivre les discussions et la réflexion jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Dépliants des fêtes locales :

La participation par commune pour son édition est de 960 F.

- Table de pique-nique : Décision d'achat maintenue.

Programme Local d'Habitat:

10 communes ont émis un avis favorable pour adhérer au PLH, 5 ne se sont pas prononcées. Il en résulte que les communes ne s'étant pas prononcées sont comptabilisées dans les avis favorables ; la majorité étant atteinte, le projet est adopté.

Il est rappelé que la commune avait émis un avis défavorable.

Comité Local d'Habitat :

Le CLH arrive à son terme ; la question de son renouvellement se pose. Dans le cas de sa reconduction, les partenaires se réengagent dans les mêmes conditions. Une réflexion est entreprise, la décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Développement Economique :

La précommercialisation de la Tour 4 du Plan des Aures à Pont-Evêque est lancée. La société DESTIM est chargée de cette opération.

Contrat de l'animatrice :

Il se termine en novembre 1997. Un contrat à mi-temps avec le CLH est envisagé.

SMESSAV : rapporteur J. PLANTIER

Compte administratif 96 :

- 1 214 964,32 F en investissement
- 695 186,09 F en fonctionnement

La subvention versée aux 4 collèges pour subvenir aux familles en difficultés passera de 20.000 F. à 30.000 F.

Collège de St Georges d'Espéranche : La commune de Oytier St Oblas demande une révision des statuts pour que la participation financière soit proportionnelle au nombre d'enfants. Mr EUDELIN regrette que les délégués de cette commune ne fréquentent plus les assemblées du SMESSAV et rappelle les statuts en ajoutant qu'il est hors de question que les communes soient pénalisées du fait d'une décision du Conseil Général.

BLASON :

Le blason de la commune est arrivé.

Le conseil municipal remercie Monsieur ALLARD et salue le travail remarquable qu'il a effectué pour sa conception.

ARRETE DDE POUR DELEGATION DE SIGNATURE :

Monsieur SERRIER, ingénieur de la subdivision de Vienne demande qu'un arrêté de signature soit pris en raison de la nomination de Monsieur DURAFOUR dans les fonctions d'Adjoint à la subdivision de Vienne. Le Conseil Municipal prend acte.

ARRETE PREFECTORAL : PRIORITE PONCTUELLE RN.7/RD.36

Bien que le maire est émis des réserves envers le projet dès 1993, un arrêté préfectoral est parvenu en Mairie pour informer de la nouvelle réglementation en vigueur.

Désormais le panneau "STOP" est remplacé par un panneau "CEDEZ LE PASSAGE".

Les membres du Conseil Municipal regrettent que leur avis n'ait pas été pris en compte.

OPAC : Deuxième tranche

Lors de la dernière réunion, les représentants de l'OPAC ont demandé à la commune un effort financier supplémentaire sous forme de participation à des travaux (voirie, éclairage, assainissement)

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident par 18 voix POUR de donner une suite favorable à cette demande ; il serait regrettable de renoncer à présent à la politique en matière de logement social engagée par la commune et au souci de revitaliser le centre village.

ARRETE COMMUNAL CONTRE LES PANNEAUX SAUVAGES D'AFFICHAGE ;

Fréquemment, des panneaux sauvages d'affichages relatifs à diverses manifestations dans les communes voisines sont placés en bordure de chaussée. Il s'agit là d'un fait regrettable, d'autant qu'un certain nombre de panneaux communaux sont prévus à cet effet. Un élu rappelle à l'assemblée que quelques panneaux restent à placer.

Un arrêté est pris pour régler et mettre bon ordre à cet état de chose.

SECURITE AUX ABORDS DES ABRIS DE CARS :

La DDE de l'Isère a fait parvenir en Mairie deux devis de levés de plans pour l'arrêt de Tourmente et celui du Moulin de Leveau.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La commission "Associations" a procédé cette année à un recensement des associations communales et inter-communales (30 au 28-02-97) et a établi un classement par groupes et catégories selon leur but ou leur action (éducation-sport-culture-loisirs ...etc) selon leur priorité, leur rayonnement et leur participation à la vie communale.

Cette année, les demandes de subvention étaient retirées et devaient être retournées en Mairie avant le 31 mai pour certains groupes d'associations. Ces demandes ont permis aux membres de la commission de recueillir les éléments nécessaires pour l'attribution des subventions.

La commission, après avoir étudié les demandes, a établi une proposition de subvention pour l'année 1997 qu'elle soumet à l'approbation du Conseil Municipal :

Association extra-communales ou associations de service :

- AIDMR : 7600 F
- AFIPEIM : 1200 F
- ASS.BIBLIOTHEQUE : 250 F

- PREVENTION ROUTIERE : 100 F
- BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE : 100 F
- ASSOCIATION DES MAIRES : 100 F
- S.P.A. : 1770 F
- COMITE DE PROBATION : 370 F
- CENTRE AERE : 8000 F
- CHAMBRE DE METIERS DE VIENNE : 1200 F
- CHAMBRE DE METIERS DU RHONE : 1120 F

Associations communales et inter-communales :

- Ecole de Musique : 5500 F.
- Mille Loisirs : 3000 F
- Chorale : 1700 F
- Harmonie : 1200 F
- Sévenne Bio-Plongée : 1000 F
- Rugby-Club : 600 F
- Association Familiale : 800 F
- Club des Anciens : 500 F
- Aryna : 400 F

Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, décident d'adopter les montants proposés par la commission sauf pour la subvention exceptionnelle proposée pour ARYNA. Des explications sont demandées pour l'aide à cette association. Considérant que son activité ne correspond pas aux critères requis pour l'accord de subvention, la proposition d'attribution n'est pas retenue, le vote exprimé étant :

- 6 VOIX POUR l'attribution
- 9 VOIX CONTRE
- 3 ABSTENTIONS

CREATION GARDERIE :

Une garderie fonctionnera à la rentrée prochaine. Différents points sont à préciser, notamment pour le personnel engagé et la gestion financière.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la seule condition que cette garderie s'autofinance.

Une réunion de concertation aura lieu prochainement.

REAMENAGEMENT DE PRETS :

- 4 prêts contractés auprès de la Caisse d'Epargne font l'objet d'un réaménagement :

Le gain total réalisé grâce au réaménagement est de 38650,10 F, et pour la seule année 1997, le gain est de 785,19 F.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce réaménagement.

- 4 prêts contractés auprès de la Caisse de Dépôts et Consignation font également l'objet d'un réaménagement :

le gain total serait de 332990 F. Par contre et pour 1997, il sera nécessaire de régler 106600 F. pour indemnités, commissions, intérêts complémentaires.

Un accord de principe est donné sous réserve que soit trouvé le moyen de financement.

CREATION DE REGIE DE RECETTE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Comptable du Trésor Public demande que la commune procède à la création d'une régie de recette pour le Restaurant Scolaire.

Après discussion et vote à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, Madame MARTEL est nommée régisseur et Madame MARCARIAN régisseur suppléant.

ASSAINISSEMENT LES PINS :

En raison d'imprévus dans la réalisation des travaux d'assainissement des Pins, un surcoût financier est enregistré. De ce fait, il y a lieu de demander une subvention complémentaire auprès du Conseil Général. Adopté à l'unanimité.

DIVERS :

Bureau de vote :

La population communale dépassant les 1000 votants, il est nécessaire de créer un deuxième bureau de vote. La ligne de partage des deux sections sera communiquée en temps voulu.

Avancement d'échelon :

Il y a lieu de prendre 2 arrêtés d'avancement d'échelon :

- Madame VERDIER au 01 juillet 1997
- Madame MARTEL au 01 octobre 1997

Antenne BOUYGUES TELECOM :

BOUYGUES TELECOM a formulé un projet pour placer une antenne sur le toit du garage WOLSWAGEN aux Pins afin de couvrir la Vallée de la Sévenne. Ces antennes atteindraient une hauteur totale de 2m60.

Un accord de principe est donné, toutefois, il a été demandé d'étudier un autre site d'implantation afin de regrouper ce type d'installation.

Arrêté du POS de SIMANDRES :

La commune de SIMANDRES a fait parvenir un arrêté relatif à la mise en oeuvre de la révision du POS .

Madame C.TERRIER et Monsieur G.BOURGUIGNON sont chargés de représenter la commune lors des consultations.

Circuit de randonnée (Simandres - Marennes - Chuzelles ...):

La commune de SIMANDRES a élaboré un projet de circuit de randonnée pédestre et cycliste.

CHUZELLES est concernée par une partie du circuit tant pour les chemins ruraux ou voies communales que pour une courte portion en propriété privée. SIMANDRES demande un accord. Une convention devra être passée entre la commune et le propriétaire privé sous réserve de l'accord de ce dernier.

Un accord de principe est donné de la part des membres du Conseil Municipal

Environnement :

Accident camion fuel, vallée de Leveau, 13-06-97

Les membres du Conseil Municipal s'inquiètent des conséquences de cet accident et demandent communication des documents d'expertise. Ils émettent toutes réserves sur les risques de pollution à moyen et long terme. Ils demandent en outre que toutes mesures de réparations et de remise en état soient prises une fois établies les responsabilités.

La question se pose aussi de savoir quelles seront les incidences financières de l'intervention des services de secours sur le calcul de la participation communale au Centre de Secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ont signé les membres présents.

Le Maire
J. PLANTIER



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le dix huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, LUCAS, NAVARRO, PRAS M, REGAL, RODRIGUEZ.
MMES CARRET, PRAS R., RAULIN M, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : Mme GARDAIS donne procuration à M. PLANTIER
Mr FLAMAND donne procuration à Mme PRAS.
Mr. MARLIER donne procuration à Mr. REGAL
Mr. ROCHE donne procuration à Mr. BOURGUIGNON

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que pour financer des tranches d'assainissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 470 000 F.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt à taux fixe établi par la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES LYON,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

Pour financer les tranches d'assainissement, la commune de CHUZELLES contracte auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES LYON un prêt de 470 000 F. au taux fixe de 5,54 % d'une durée de 15 ans.

Monsieur PLANTIER Maire est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

CREATION DE REGIE DE RECETTE relative au Restaurant Scolaire :
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération doit être prise à ce sujet, le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ayant été nommés lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 1997. Cette création de régie est une obligation faite par M. le Trésorier. Malgré l'absence de présentation de texte officiel, l'assemblée, après discussion, décide par 15 voix POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION de créer cette régie.

SIVU TOURISME : Rapporteur MT. CARRET
Balisage des sentiers dans le PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE grâce à une signalétique directionnelle. Coût pour chaque commune concernée ou non 1500 F. Ce sujet ayant déjà été abordé lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 27 juin, il est demandé à l'assemblée de prendre une décision. Après délibération, les membres votent par 10 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS, 2 POUR.

SIVU CLH : Rapporteur MT. CARRET
Le Comité Local de l'Habitat au bout de 3 ans est arrivé à son terme. Rappel : ce comité a pour mission de gérer les logements locatifs privés ou publics. C'est l'OPAC qui assure la procédure de gestion et de centralisation de l'offre et de la demande. La commune a le droit de regard.
Il est demandé à l'assemblée de se prononcer pour la reconduction ou non du CLH. Il est à noter que les partenaires, pour ses actions, se réengagent sous les mêmes conditions que précédemment.
Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire le CLH.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES : rapporteur G. BOURGUIGNON
Syndicat chargé par les communes adhérentes des travaux de restauration et d'entretien des berges des rivières, de la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellement, de surface ou souterraines et du respect des milieux naturels humides. Engagé depuis avril 1995 dans un CONTRAT DE RIVIERES, le syndicat est tenu de parvenir aux objectifs de qualité qui lui ont été fixés.

* Actuellement, l'étude sur les étangs à risques de notre secteur est en cours.

* Développement des potentialités piscicoles : visite et inauguration des passes à poissons (chute de la Véga et chute Sibille)

* Problème de pollution de la SEVENNE par hydrocarbure consécutive à la rupture du pipeline de la S.P.M.R.

* Etude de zone sensible : prairies humides avec sa flore.

Valise pédagogique de la FRAPNA pour les scolaires par des diagnostics des cours d'eaux. Possibilité de clips vidéo de présentation pour les enseignants et les inspecteurs.

* Présentation de Mme ROBERT, secrétaire à mi-temps.

* DANONE : une étude de stockage et d'épandage de boue sur la commune de DIEMOZ est en cours ainsi que les terrassements.

* Sensibilisation du grand public par parution de 2 journaux déjà.

SDAU : (Givors, Vienne, Roussillon) Rapporteur G. BOURGUIGNON
Réunion du 11/7/97 - 2° réunion concernant la révision du SDAU.
Durée d'un SDAU 15 à 20 ans. Le SDAU regroupe 4 départements (Isère, Drôme, Loire et Rhône), comprend 83 communes dont 42 dans l'Isère pour environ 284000 habitants. Le Préfet de l'Isère en est le coordinateur. Coût de cette révision 10 à 30 F. par habitant.
Subvention de l'Etat 300 000 à 450 000 F. Un groupe de travail est nommé. CHUZELLES sera représentée par le SIVOM des cantons de VIENNE SUD (M. REMILLER) et de VIENNE NORD (M. BOURGUIGNON).

COMPTES DE GESTION : Rapporteur M.T. CARRET

Lors du vote des comptes de gestion, il avait été constaté de nombreuses anomalies. Les observations faites ont été rectifiées en partie sur les documents retournés par M. le trésorier. Ils sont votés sous réserve des anomalies restantes déjà précisées.

DIVERS :

Demande de subvention de l'AMICALE LAIQUE de St SYMPHORIEN D'OZON - refus car il ne s'agit pas d'une association communale.

CONCLUSION sur une analyse d'eau prélevée le 22/5/97 : eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation.

DELEGATION DE L'EDUCATION NATIONALE secteur de VIENNE : transmet les bulletins de visites effectuées récemment par les délégués départementaux de l'Education Nationale dans les écoles. Le conseil en prend acte.

DECHETTERIE : 297 entrées en avril 97 - 330 en mai et 289 en juin 97. A noter que la déchetterie de VILLETTE DE VIENNE sera exploitée à compter du 30/6/97 par la Ste MOS de St PRIEST MI-PLAINE suite à la soumission retenue par la commission d'appel d'offres réunie le 19 juin.

Pour information : reçu compte-rendu de l'assemblée extraordinaire du 15/5/97 de l'association syndicale L'OREE du VILLAGE : l'unique point à l'ordre du jour concernait la gêne occasionnée par les aboiements de certains chiens du lotissement.

Le Président de la CHORALE de CHUZELLES "LA CLE DES CHANTS" informe la municipalité que les répétitions à la salle du préfabriqué cesseront le 26 juin et reprendront le 11 sept.97 en conservant les mêmes modalités que les années antérieures. Aussi, dans ses perspectives 97/98, le bureau sollicite le renouvellement de l'autorisation de bénéficier de l'utilisation de la salle du préfabriqué.

CENTRE DE SECOURS :

7 interventions en avril - 57 H.50 - 38 personnes engagées
4 interventions en mai -14 H. -13 " ""

ELECTIONS PRUD'HOMALES de DECEMBRE 1997 :

Déléguée de l'Administration: Mme RICHARD Marie-Antoinette

Délégué du Tribunal d'Instance : M. CARRET Pierre

Employeur : PRIMA FROID

Employé : M. FOURNIER Michel

PANNEAUX D'AFFICHAGE : les cadres en fer sont prêts. Les plaques de contreplaqué seront à acheter pour être fixés à l'intérieur.

NOMINATIONS

- d'une intervenante de musique : Mme FERRIER Sophie, ne désirant pas renouveler son contrat à compter de la rentrée scolaire 1997/1998, Mme PONSOT Valérie assurera l'enseignement musical.

- Mme PRAS Michèle souhaitant assumer sa fonction d'ATSEM à compter du 23 août, dans le cadre d'une cessation progressive d'activité, il y a lieu de pourvoir au complément. Parmi les candidatures reçues, après entretien et examen des diplômes obligatoires des références professionnelles, le conseil municipal nomme Mme CHOLEZ Claire Odile, contractuelle pour un an à compter du 25 août 1997. Elle exercera son emploi à mi-temps en alternance avec Mme PRAS.

Monsieur le Maire informe son conseil de la transmission par FAX ce 18 juillet à 19 H. 36, de documents concernant des faits nouveaux pour la boulangerie MORAND. Cette transmission fait suite à l'entrevue du 16 juillet dernier accordée à Mme MORAND, accompagnée de son avocat Maître COTTAZ-CORDIER, afin de reconsidérer leur dossier.

Vu L'URGENCE, M. le Maire propose son examen à HUIS CLOS.

Après lecture des informations fournies, la discussion s'engage et plusieurs remarques sont faites.

- Un accord de principe de cautionnement de prêt, à hauteur de 30 % a été pris par M. Yves SAMBET, responsable commercial de la Société Générale Agricole Industrielle et Commerciale "GRANDS MOULINS DE THUILE" en émettant les réserves suivantes :

- 1) la boulangerie chuzelloise des époux MORAND ne doit pas être pénalisée par une dette antérieure grevant sa nouvelle exploitation,
- 2) le budget investissement relatif au nouveau fonds de commerce devra être serré au maximum (au-delà des prévisions actuelles),
- 3) engagement de négociier, pour le compte des époux MORAND, avec tous les marchands de matériel afin d'obtenir des tarifs préférentiels,
- 4) en l'absence de réalisation des conditions, il s'en suivrait un échec dans la gestion du nouveau fonds, une démotivation des époux MORAND et un mécontentement de la population.

- Aucune réponse précise de l'établissement bancaire prêteur, ni aucun montage financier, même prévisionnel, n'est parvenu en mairie.

Après examen attentif des éléments nouveaux et devant ces incertitudes, le conseil municipal décide de ne pas revenir sur sa position antérieure. Aussi, le bail définitif sera signé le lundi 21 juillet 1997 avec les époux PERALES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le Maire J. PLANTIER



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt sept août, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, RODRIGUEZ.
MMES AURIC, CARRET, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : Mme GARDAIS donne procuration à M. J. PLANTIER
M. FLAMAND "" "" à Mme Renée PRAS
M. ROCHE "" "" à M. G. BOURGUIGNON

SECRETARE : Madame Edith AURIC

20 H. 30 Le maire-adjoint M.T. CARRET ouvre la séance et présente les excuses de M. le maire momentanément absent et qui aura un léger retard. L'ordre du jour se trouve légèrement changé.

Ste SOPRORGA de PONT-EVEQUE : rapporteur G. BOURGUIGNON
Pour information, la demande d'autorisation par cette société d'exploiter une installation de centre de transit de cadavres d'animaux, chairs, débris, issus d'origine animale à l'exclusion des dépôts de peaux a reçu un avis DEFAVORABLE du commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique. Le dossier était mal préparé et présentait de graves insuffisances.

SIVU : Sentiers de balisage : rapporteur P. ALLARD
Proposition d'une formule de parrainage sous la forme d'un certificat de parrainage qui n'est pas un engagement contractuel.
Le parrain est chargé de :
- baliser un itinéraire désigné selon les règles de balisage définies par la Charte de Balisage de la F.F.R.P. et assurer l'entretien de ce balisage,
- surveiller le bon état d'un sentier, en assurer un entretien léger (petit débroussaillage, nettoyage, petit élégage) et signaler aux communes concernées tous problèmes nécessitant l'intervention de celles-ci pour la remise en état.
La commune reste seule responsable de l'entretien et du balisage de son sentier. Chaque baliseur officiellement nommé (voir certificat de parrainage : Chuzelles-Environnement pour notre commune) sera doté d'une carte de baliseur délivrée par la Fédération de Randonnée en Isère (FRI) et renouvelable chaque année. Un exemplaire de ce certificat complété du cachet de la commune, sera transmis au SIVU, le 2e, à l'association concernée et le 3e restera en Mairie.

20 H. 45 : arrivée de M. le maire qui prend la suite de l'ordre du jour.

FIN D'ENQUETE PUBLIQUE :
La modification du P.O.S avait fait l'objet de l'ARRETE de MISE à l'ENQUETE PUBLIQUE en date du 23 mai 1997.
Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 10 juin au 10 juillet 1997 et l'avis favorable du commissaire-enquêteur, après en avoir entendu l'exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité, vote la FIN DE L'ENQUETE PUBLIQUE relative à cette modification.

APPROBATION MODIFICATION DU POS :

Après lecture des textes en vigueur et après en avoir débattu, le conseil municipal annonce la clôture de l'enquête et décide à l'unanimité : **d'approuver le dossier de modification du P.O.S.**

Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public : à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public, à la Sous-Préfecture de VIENNE bureau des affaires communales du lundi au jeudi de 8 H.30 à 11 H.30 et de 13 H. à 16 H. et le vendredi de 8 H.30 à 11 H.30 et de 13 H. à 15 H.

La présente délibération du conseil municipal sera affichée pendant un mois en mairie du 2 septembre au 2 octobre 1997 et mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux : Le Dauphiné Libéré et les Affiches de Grenoble

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du P.O.S ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations

- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans 2 journaux).

La date à prendre en considération pour déterminer le caractère exécutoire de cet acte est celle de l'accomplissement de la dernière des formalités exigées et notamment pour les mesures de publicité l'affichage en mairie durant une période complète d'un mois.

ARRETES RELATIFS AU PERSONNEL : rapporteur. M.T. CARRET

Suite à l'ouverture d'une garderie à la rentrée scolaire, à la demande de mise en cessation progressive d'activité de Madame PRAS Michèle et au départ de Madame FERRIER qui ne poursuivra pas l'enseignement musical, il y a lieu de procéder :

- à l'embauche, à mi-temps, de Madame CHOLEZ Claire, Odile, à compter du 25 août 1997 en qualité d'ATSEM. Elle sera rémunérée à l'indice correspondant à l'échelon I de l'échelle II en tant que contractuelle, pour un an renouvelable.

- à l'accroissement du temps de travail de Madame NAUD qui assurera le nettoyage des locaux, en remplacement de Madame VERDIER qui sera chargée de la garderie. Elle effectuera 26 heures par semaine au lieu de 14 heures actuellement.

- à l'embauche de Madame PONSOT Valérie, à compter du 1er septembre 1997 en remplacement de Madame FERRIER. Elle enseignera la musique 4 heures par semaine, sans doute le vendredi, durant l'année scolaire 97/98.

Suivant le décret du 31 mai 1997, le taux de l'indemnité de fonction accordée aux gardes-champêtres passe de 10% à 14% à compter du 1er juin 1997. Un arrêté est pris en ce sens pour Monsieur NAUD Christian.

Un compte-rendu est fait concernant la demande de saisine de la Commission Administrative Paritaire pour la titularisation de Madame MARCARIAN Aznive. L'avis a été émis et la municipalité accepte de ne pas poursuivre les recours. Aussi, Madame MARCARIAN Aznive est titularisée au grade de rédacteur à compter du 1er novembre 1996.

Suite à sa titularisation, Madame MARCARIAN Aznive bénéficie d'un avancement d'échelon au 1er octobre 1997.

GESTION DU PERSONNEL : rapporteur M.T. CARRET

La création de la garderie entraînant une modification du fonctionnement du nettoyage des locaux, les emplois du temps de certains employés ont été revus. Il s'agit notamment de ceux de Mesdames POINGT, PRAS, VALETTE, VERDIER, NAUD.

Un compte-rendu du travail effectué a été fait. Les nouveaux emplois du temps détaillés, après concertation avec les agents concernés ont été établis.

Les emplois du temps des autres agents seront examinés prochainement.

SUBVENTIONS : rapporteur P. ALLARD

Lors de l'attribution des subventions, deux associations n'avaient pas encore formulé de demande auprès de la municipalité. Par la suite, les explications ayant été données, le conseil municipal accorde à l'Association FOOTBALL-CLUB CHUZELLES-SERPAIZE 800 F. et à l'Association des Jeunes de CHUZELLES 600 F., à titre d'aide exceptionnelle.

DELIBERATION S.E. 38 : rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 7 nouvelles communes ont délibéré pour adhérer au SE 38 en 1997.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE des communes suivantes : LA CHAPELLE DE LA TOUR, CHASSE S/RHONE, CHAVANOZ, St MARTIN le VINOUX, TREPT, VIENNE, VILLETTE D'ANTHON.

SIVOM : Monsieur le Maire informe que le match de foot des élus aura lieu le 20 septembre à SERPAIZE.

Le comité de soutien à SUPERPHENIX sollicite une subvention de notre commune. Le conseil municipal à l'unanimité, émet une réponse négative.

Centre de Secours : 7 interventions en juin, 174,50 heures, 35 personnes engagées.

9 interventions en juillet, 26 heures, 25 personnes engagées.

Par son courrier en date du 14 août, M. BOUCHAYER demande une entrevue avec M. le Maire. Contact sera pris.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le douze septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal :

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ. MMES CARRET, GARDAIS PRAS R., SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEES : Mme AURIC donne procuration à M. BOURGUIGNON
Mme RAULIN " " à M. PLANTIER

SECRETAIRE : Mle M.T. CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION SE 38 :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'extension de l'éclairage public lieudit "Les Bourrelières".

Après explications données, le conseil municipal décide de solliciter une subvention du SE 38 pour un montant estimatif de travaux de 34 262 F. D'autre part, une extension du réseau d'assainissement étant prévue pour un montant, branchement compris, d'environ 86000F, le conseil municipal décide de solliciter une subvention. La partie subventionnable se situerait entre 50 000 et 60 000 F au taux de 35 %

ELECTRIFICATION RURALE MONTFERRAT ET RECOURS

Afin d'envisager des travaux d'électrification dans le quartier de MONTFERRAT & RECOURS Monsieur le maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention pour un montant de 160 000 F. (F.A.C.E. à 70 %).

Après explications données, le conseil municipal délibère et décide de faire la demande de subvention.

ONYX MASSE : projet de conteneurisation

Suite à un changement de camion de la société de ramassage des ordures ménagères, impliquant une modification du chargement des bacs poubelles, une première proposition est examinée par le conseil. Plusieurs modalités sont envisageables :

- achat des bacs par la commune et vente aux administrés,
- l'entreprise de ramassage met les bacs à disposition et assure la maintenance,
- le fournisseur de bacs propose la mise en place et assure l'entretien.

La Ste ONYX MASSE propose : prix moyen des bacs :

120 litres 210 F. HT

240 litres 260 F. HT

330 litres 500 F. HT

Le dossier reste à l'étude.

En l'état actuel de l'avancement de la réflexion, il est conseillé de ne pas procéder à l'achat de n'importe quel matériel.

GARDERIE : Une réunion de concertation entre les partenaires concernés permettra de mettre au point les modalités de fonctionnement.

C.O.S. (Comité des Oeuvres Sociales)

Les bénéficiaires sont les agents des collectivités territoriales de l'Isère, titulaires, stagiaires, auxiliaires, contractuels, à temps complet ou non complet, permanents avec un minimum de 200 heures par trimestre.

- Cotisations de la collectivité : 0,85 % des salaires soumis à retenues.

- Cotisations du personnel : 0,10 % du salaire soumis à retenues.

Si l'agent est affilié à la C.N.R.A.C.L. : cotisation sur traitement de base uniquement.

Si l'agent est affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C : cotisation sur traitement brut (traitement de base + supplément familial + primes s'il y a).

Les cotisations peuvent être versées : au mois, trimestre, semestre, année.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au C.O.S.

DIVERS :

NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL

Notre commune ayant décidé d'adhérer au projet de numérisation du plan cadastral en Isère, Monsieur le Maire s'est rendu à la Direction des services fiscaux de l'Isère à GRENOBLE pour signer la convention. A noter que 177 communes adhèrent.

CENTRE DE SECOURS :

6 interventions en Août 1997, 20 H.50, 18 personnes engagées.

TELETHON :

Pour le 11° téléthon, une équipe de coordination de l'Isère répondra aux questions posées et aidera dans l'élaboration des projets lors des réunions qui auront lieu dans diverses communes du département à partir du 17 septembre pour être prêts les 6 et 7 décembre 1997.

L'Association des Maires informe que le 41° congrès départemental des Maires et Adjointes de l'Isère se tiendra le samedi 25 octobre 1997 à ALPEXPO - GRENOBLE sur le thème "Les marchés publics".

S.O.S. MUCOVICIDOSE : demande de subvention : réponse défavorable.

Courriers relatifs aux plaintes diverses (bruits, voisinage).

Maintenant, la mairie n'interviendra plus que sur courrier écrit et signé du plaignant.

Le SIVOM organise une rencontre des maires, adjoints aux finances, Présidents des syndicats intercommunaux avec le trésorier le mardi 14 octobre à 18 heures. Le lieu reste à définir. S'inscrire avant le 1° octobre.

LIGUE CONTRE LE CANCER :

Le produit de la collecte du verre dans notre commune s'élève à 248 F. pour le premier semestre 1997.

INVITATION :

Monsieur J. REMILLER Président du SIVOM et Monsieur E. GIGANTE Maire de SERPAIZE adressent une invitation pour assister au match de football amical qui opposera les élus municipaux du canton de VIENNE-NORD à ceux du canton de VIENNE-SUD au bénéfice de la construction de la maternité de GABOU au SENEGAL ORIENTAL le samedi 20 septembre à 16 h. au stade de SERPAIZE.

LOCATION SALLE MILLE CLUB :

Monsieur le maire informe qu'un membre d'une association qui voudrait fêter son anniversaire en réservant la salle du mille-club, doit régler le prix de la location car c'est dans ce cas une manifestation privée.

COMPTE-RENDU REUNION D'ASSOCIATIONS :

Satisfaction a été donnée à toutes les associations en ce qui concerne le calendrier d'occupation des salles. Le calendrier des manifestations est fait. Un courrier est adressé aux présidents d'associations. En lieu et place du système de caution, un paragraphe du nouveau règlement précisera qu'en cas de dégradations ou de malpropreté, la remise en état sera facturée à l'association.

BRUIT sur la PLACE

Monsieur le Maire signale que suite au bruit provoqué par un groupe de jeunes sur la place, il a été amené à intervenir, notamment, auprès des parents concernés. La commission "jeunes" et le conseil restent très attentifs pour que la situation ne se dégrade pas.

PATRIMOINE :

Monsieur SEIGLE a fait remettre à la commune le tambour de la fanfare. Un courrier de remerciements lui sera adressé.

SENTIERS :

Une demande d'aide complémentaire pour le balisage et le petit entretien est lancée. L'association familiale répondra présente.

CANTINE :

Les locaux du restaurant scolaire seront disponibles un mois par été : du 14 juillet au 15 août.

SDAU : mise en place. Les réunions de travail auront lieu ultérieurement.

Réunion **SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES** : ouvrage de rétention Serpaize/Villette/Chuzelles. Paiement par le syndicat et participation des communes.

COMITE D'EXPANSION : Dans le cadre d'un questionnaire, un recensement des voies de communication sera effectué.

SIVOM : réception d'un nouveau tracto.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

III
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS



PISCINE - VILLETTE DE VIENNE - T 74 - 57 - 96 - 45

Cette année, malgré 2 mois de fermeture pour réfection de la piscine - Avril et Mai - le bilan sera positif. Pour les seuls mois de Juillet et Août :

Juillet 1996	168 637 F	de recettes
Juillet 1997	186 573 F	"
Août 1996	103 061 F	"
Août 1997	229 865 F	"

Soit : 271 698 F pour les 2 mois de 1996 et 416 438 F pour ceux de 1997.

Une extension de bâtiment est prévue et portera sur une superficie d'environ 160 m². Ce nouveau bâtiment abritera : sauna, jacuzy, coin beauté, coin détente, relaxation, musculation. Cette réalisation est prévue pour 1998, le commencement des travaux étant programmé pour Avril.

H O R A I R E S

Horaires d'Hiver " Sauf vacances scolaires "

Lundi	16h30	19h30
Mardi	17h	19h
Mercredi	15h	19h
Jeudi	<u>FERME</u>	
Vendredi	17h	19h
Samedi	<u>FERME</u>	
Dimanche	10h	13h

FERMETURE DE LA CAISSE et évacuation du bassin 15' avant l'horaire indiqué.

SAUNA : en dehors des heures d'ouverture piscine téléphonez au 74-57-96-45 pour rendez-vous.

T A R I F S

<u>PISCINE</u> : <u>TICKETS</u> adulte	16f	enfant	11f
<u>CARTE</u> adulte	140f	enfant	90f

SAUNA ticket 25f + 1 entrée piscine = 36f

carte de 6 entrées = 140f

carte de 12 entrées = 250f la 13e gratuite.

XVIèmes JEUX DE LA SEVENNE

Dimanche 13 juillet 1997, à ST JUST-CHALEYSSIN, sous un ciel orageux se sont déroulés les XVIèmes Jeux de la Sévenne.

Ce ne sont ni les quelques gouttes de pluie, ni les roulements de tonnerre alentour qui ont découragé les organisateurs, les participants ou les nombreux spectateurs qui s'étaient déplacés pour encourager leurs équipes respectives.

Chuzelles, cette année encore a eu droit à une place d'honneur, grâce à son équipe, dont il faut féliciter les membres (grands et petits) qui ont fait le maximum pour terminer 3è (remportant une coupe) en évitant la 4è et dernière place (Villette-de-Vienne ne participant pas cette année au Jeux).

Résultats et palmarès d'équipe :

Jeu n°1 "le parcours à vélo"	: 3è-classement général:3è
Jeu n°2 "le lancé d'oeuf"	: 2è-classement général:2è
Jeu n°3 "le rasage"	: 2è ex-classement général:2è
Jeu des enfants	: 4è-classement général:3è
Jeu n°4 "les jeunes mariés"	: 2è-classement général:3è ex
Jeu n°5 "le jeu des ballons"	: 2è-classement général:3è
Jeu n°6 "le tir à la corde"	: 4è-classement général:3è
Jeu des questions	: 1er-classement général:3è

Classement final :

1er Serpaize - 2è Luzinay - 3è Chuzelles - 4è St Just Chaleyssin

Nous constatons que nous avons brillamment remporté le jeu des questions grâce à notre expert en la matière, mais que l'équipe du tir à la corde (composée de 3 femmes + 3 hommes comprenant 3 élus municipaux) s'est trouvée 2 fois à terre et tirée sans aucune retenue par les équipes adverses. Quant aux enfants, sur un parcours rempli d'embûches et malgré toute leur volonté, ils terminaient 4è de leur épreuve pour quelques secondes de trop... Avec un peu plus de réussite, nous aurions pu prétendre à la victoire... mais cela reste à vérifier l'année prochaine...

En soirée, un repas dansant et un feu d'artifice ont clos cette journée qui une fois de plus a contribué à entretenir les liens amicaux et de bon voisinage qui unissent nos communes respectives.

Nous comptons sur l'enthousiasme et la participation des membres de l'équipe 1997 renforcée par tous ceux qui rejoindront l'équipe de Chuzelles en 1998 pour que vivent les Jeux de la Sévenne...

SYNDICAT DES 4 VALLEES (Contrat de Rivière)

Une campagne d'entretien du béal du Rival et des Serpaizières sera prochainement lancée. Les propriétaires riverains seront contactés par Monsieur François LIPONNE, technicien de rivière du Syndicat.

Lors de la réunion du 17 septembre 1997, il a été examiné la réalisation possible d'un bassin de rétention aux Serpaizières en limite des communes de Vilette-de-Vienne et Serpaize. La commune de Chuzelles est bien entendu concernée par cet ouvrage, une réunion d'information sera donc programmée avec les riverains dès qu'un projet précis sera arrêté.

Dans le cadre général des restaurations de berges, plusieurs techniques sont utilisées, suivant entre autres, la morphologie du cours d'eau, sa végétation spontanée et existante, ses structures à protéger, etc...

Aussi, par souci d'informations, à partir du 15 octobre 1997 en mairie de Chuzelles, les personnes intéressées par le milieu aquatique et les cours d'eau trouveront :

- 1 fiche sur la RESTAURATION DES BERGES PAR TECHNIQUES VEGETALES
- 1 fiche sur l'AMENAGEMENT DE PASSES A POISSONS

COMMISSION "FETES ET SPORTS"

Agrandissement des locaux du stade de foot-ball de CHUZELLES

Le Conseil Municipal se réjouit de vous faire savoir que, fin août, les travaux d'agrandissement des locaux du foot ont pu commencer.

Les bénévoles ont mis leur compétence au service de l'opération et les travaux ont déjà bien avancé. Les fouilles ont été faites, les fondations coulées. Les parpaings montent à vue d'oeil et dans quelques semaines, le bâtiment vestiaire "foot" et le local "boules" prendra forme.

Nous souhaitons bon courage à nos travailleurs maçons et charpentiers.

BATIMENTS

Pendant les vacances scolaires de cet été, de nombreux travaux ont été exécutés pour l'entretien des écoles, entre autres :

- peinture d'un bloc sanitaire à l'école maternelle
- installation de jeux extérieurs (toboggan, volley)
- réparation de jeux déjà installés
- changement d'une barrière entre les deux cours
- nettoyage des vitres, élagage des haies, tonte des pelouses, divers petits travaux de réfection et bien sûr ménage
- une entreprise a été sollicitée pour décapage et métalisation du sol de la salle d'évolution à l'école maternelle
- une VMC a été installée dans la troisième classe de l'école maternelle
- les volets du groupe scolaire ont changé de couleur, (nécessité d'un décapage complet par une entreprise puis peinture verte par les employés).

Cette année encore le personnel communal avec l'aide d'une personne en CES a fourni un gros travail pendant ces congés afin que la rentrée scolaire s'effectue le plus agréablement possible.
La Commission "Bâtiments" et "Ecoles" les en remercie.

Depuis quelques temps les parents d'élèves étaient inquiets quant à l'éventuelle présence d'amiante dans les locaux fréquentés par leurs enfants. Le contrôle obligatoire a été fait dans l'ensemble des bâtiments communaux par la société "QUALICONSULT" de Lyon en juillet.

Cette société a été retenue après consultation de plusieurs organismes par le bureau du SIVOM.

La conclusion du contrôle effectué par un technicien, et après analyse de quelques prélèvements, est la suivante :

"nous n'avons pas trouvé de flochage, calorifugeage ou faux plafond contenant de l'amiante".

Coût de cette opération : 4643,10 F TTC

Pour plus de renseignements, le dossier est consultable en Mairie.

CIMETIERE

Des travaux débiteront prochainement au nouveau cimetière pour réalisation de murets et piliers servant à maintenir les pierres tombales lors des inhumations et pour créer ainsi de nouveaux emplacements.

Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour ces travaux passagers qui pourraient créer quelques gênes.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

A : MODIFICATION DU POS (Urbanisme) :

La procédure de la modification n°2 du POS est terminée. Après une enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

B : ENVIRONNEMENT :

Les élus procèdent à une étude de la signalisation dans la commune, qui aboutira cette fin d'année par le choix de type de panneau standard. Les artisans, commerçants, entrepreneurs ou toutes autres activités, devront se renseigner auprès de la Mairie avant tout projet. Les panneaux indicateurs seront en nombre limité et du modèle agréé par la commune. Les panneaux non conformes seront interdits et les existants seront retirés progressivement.

C : ZAC DES PINS :

Ce mois de septembre voit enfin la réalisation du débouché de la ZAC sur la RN7. Cette dernière appartenant à l'état, la maîtrise d'ouvrage est donc assurée par le préfet du Rhône et la maîtrise d'oeuvre par les services de l'Equipement du Rhône. Le coût de cet accès est d'environ 800 000 F à la charge de l'aménageur.

Le volet sécuritaire a été particulièrement soigné, avec la CDES, service spécialiste de l'Equipement. Une zone tampon limitée à 70 km/h a été créée entre la partie extérieure de 90 km/h et la partie 50 km/h en agglomération. Un arrêté de régularisation sera donc pris entre les communes de Chuzelles et Communay.

L'arrêt de bus existant sur le terrain a été déplacé vers le sud pour tenir compte de la demande de parents d'élèves de se rapprocher de la route de Cornavant côté Communay. Ce déplacement a nécessité l'accord des deux communes, de l'Equipement, du Service route, du Conseil Général du Rhône et d'un propriétaire riverain. A cette occasion qu'il soit remercié pour sa compréhension.

L'arrêt côté Communay a également été déplacé au Nord de la route de Cornavant. Un passage piéton sera créé à proximité de ces arrêts de bus.

D : ARRET DE CAR SCOLAIRE :

Pour faire suite à la demande des parents d'élèves et aux précédentes réunions, la subdivision de l'Equipement de Vienne a procédé à l'aménagement d'une aire de refuge sur la RD 123 en face du lotissement "les Rives de la Sévenne".

Un autre aménagement est envisagé à Tourmente, mais beaucoup plus lourd ; il nécessite l'achat du terrain et un projet détaillé des travaux. Un chiffrage est en cours avec demande de subvention auprès du Conseil Général.

E : ORDURES MENAGERES :

Un contact a été pris auprès de la Société ONYX, pour examiner la possibilité de mettre en place des poubelles types conteneur. Le véhicule de ramassage sera prochainement équipé pour permettre leur collecte. Toutefois, malgré l'aide apportée à l'homme, la durée des tournées s'en trouve plus longue et d'un coût plus élevé. Par ailleurs, pour l'usager le fait d'avoir des conteneurs plus grands, voire collectifs (centre-village, lotissements...) et sur roue, n'est pas négligeable. Dans l'attente d'une décision, il est conseillé aux Chuzellois de ne pas se précipiter pour l'achat de ce type de matériel.

F : S.D.A.G.E. :

Un exemple du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse a été remis en Mairie. Ce dossier est développé dans trois volumes. Le SDAGE est né de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui déclare l'eau "patrimoine commun de la nation". Il est un instrument de planification à l'échelle du bassin et un outil de planification pour tous les acteurs de l'eau.

Le SDAU en cours de révision devra en tenir compte. Des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) plus locaux, pourront être créés sur la base du SDAGE.

VOIRIE

Les travaux prévus pour l'élargissement et la réfection de la voie communale n°9 à Thiers sont terminés. Nous espérons que cette amélioration sera appréciée par les utilisateurs.

Un second passage de l'élagueuse a eu lieu en juillet.

Le tracto-pelle du SIVOM a oeuvré pendant deux semaines dans notre commune pour curage de fossés, nettoyage de routes suite aux orages de juin et divers travaux.

Ce même tracto-pelle vient d'être remplacé par un engin flamant neuf de même marque (JCB et même type).

Il reste quelques travaux à réaliser :

- un revêtement sur la voie communale n°1 aux Martinières suite au passage des travaux d'assainissement des Pins
- des emplois (goudronnage sur des portions de routes endommagées)

COMPTES ADMINISTRATIFS 1996

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

60	DENREES ET FOURNITURES	170 672,38
61	FRAIS DE PERSONNEL	1 336 272,77
62	IMPOTS ET TAXES	12 504,00
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	632 284,71
64	PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	1 164 956,29
65	ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	265 368,00
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	164 011,04
67	FRAIS FINANCIERS	353 897,56
83	PRELEVEMENTS POUR INVESTISSEMENT	643 188,00

TOTAUX = 4 743 154,75

RECETTES :

70	PRODUITS DE L'EXPLOITATION	395 494,00
71	PRODUITS DOMANIAUX	33 164,33
72	PRODUITS FINANCIERS	80,80
73	RECOUVREMENTS - SUBVENTIONS	119 661,79
74	DOTATIONS RECUES DE L'ETAT (DGF)	1 483 432,43
75	IMPOTS INDIRECTS	80 106,00
76	IMPOTS DIRECTS SAUF CONTRIBUTIONS	29 455,00
77	CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 750 890,46
82	PRODUITS ANTERIEURS (Excédent 95)	

TOTAUX = 4 892 284,81

CORRESPONDANCE EN COMPTABILITE M 14

DEPENSES :

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 523 485,35
66	CHARGES FINANCIERES	353 897,56
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	896 543,37
012	CHARGES DU PERSONNEL	1 326 040,47
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
023	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	643 188,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00

TOTAUX = 4 743 154,75

RECETTES :

70	VENTES DE PRODUITS	149 558,33
73	IMPOTS ET TAXES	2 713 366,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	1 977 228,19
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 100,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	32 951,49
76	PRODUITS FINANCIERS	80,80
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
002	PRODUITS ANTERIEURS (Excédent)	

TOTAUX = 4 892 284,81

Soit un excédent annuel de fonctionnement de 149 130,06
A réintégrer excédent 95 de 321 388,36
Soit excédent cumulé de 470 518,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

06	DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTER	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	507 989,86
21	ACQUISITIONS BIENS MEUBLES/IMMEUBLES	695 853,84
232	TRAVAUX DE BATIMENTS	140 684,97
233	TRAVAUX VOIES ET RESEAUX	1 067 615,10
235	TRAVAUX STADE	6 512,40
264	SIVOM	253 466,48
	TOTAUX	= 2 672 122,65

RECETTES :

06	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
1051	SUBVENTIONS	486 277,34
115	PRELEVEMENT RECETTES FONCTIONNEMENT	643 188,00
14	PARTICIPATION TRX D'EQUIPEMENT	254 749,00
164	PRODUITS DES EMPRUNTS	1 000 000,00
210	ALIENATION DE BIENS	625 506,00
2525	RECUPERATION TVA ELECTRIFICATION	45 473,00
	TOTAUX	= 3 055 193,34

CORRESPONDANCE EN COMPTABILITE M 14

DEPENSES :

16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	507 989,86
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	695 853,84
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 214 812,47
23	"SIVOM"	253 466,48
	TOTAUX	= 2 672 122,65

RECETTES :

10	DOTATIONS	212 472,00
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	574 027,34
16	EMPRUNTS	1 000 000,00
23	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS EN COURS	625 506,00
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	643 188,00
	TOTAUX	= 3 055 193,34

Soit un excédent d'investissement de	383 070,69
A imputer déficit de 1995 de	377 865,99
Soit excédent cumulé de	5 204,70

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

618	CHARGES SOCIALES	368,00
645	AUTRES PRESTATIONS	18 368,70
651	SECOURS	

TOTAUX = 18 736,70

RECETTES :

716	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	7 035,67
7339	AUTRES RECOUVREMENTS	5 881,90
820	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	600,00

TOTAUX = 13 517,57

CORRESPONDANCE EN COMPTABILITE M 14

DEPENSES :

CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60623	ALIMENTATION	12 486,80
6135	LOCATIONS MOBILIERES	5 881,90
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	368,00
6713	SECOURS	

TOTAUX = 18 736,70

RECETTES :

70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	7 035,67
70878	REMBOURSEMENTS PAR DES TIERS	5 881,90
7713	LIBERALITES RECUES	600,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

TOTAUX = 13 517,57

Soit un déficit de fonctionnement de	5 219,13
A réintégrer excédent 1995 de	18 085,98
Soit excédent cumulé de	12 866,85
A reporter excédent d'investissement de	20,00

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

6222	COMMISSION POUR RECOUVREMENT REDEVANCES	
658	PARTICIPATIONS POUR STATION	137 977,70
6611	INTERETS DES EMPRUNTS	273 673,54
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	400,00
6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	
	TOTAUX	= 412 051,24

RECETTES :

002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
704	PARTICIPATION AUX TRAVAUX	
7061	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT	230 832,09
748	AUTRES SUBVENTIONS COMMUNALES	176 821,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 400,00
	TOTAUX	= 412 053,09

RESULTAT DE L'EXERCICE	: Excédent	=	1,85
Excédent cumulé		=	2,86

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (CLF)	233 823,04
	dont Crédit Local de France	66 651,90
	dont Caisse d'Epargne	167 171,14
2318	TRAVAUX	1 116 329,84
	TOTAUX	= 1 350 152,88

RECETTES :

001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
1312	SUBVENTIONS DEPART. REGION. COMMUNE	314 000,00
1318	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	402 110,21
164	PRODUITS DES EMPRUNTS	1 000 000,00
281	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	
	TOTAUX	= 1 716 110,21

RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent de)	=	365 957,33
Imputation du déficit 1995 de	-	6,31
EXCEDENT CUMULE	=	365 951,02



Bulletin tiré à 690 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

n° 43 - Dépôt Légal - Septembre 1997